

PROCES-VERBAL**Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018**

2018 / 183

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT et le DEUX FEVRIER à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente suivant l'arrêté n° 01/2018 T, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

Conseil Municipal		Présent(e)	Excusé(e)	Procuration donnée à
GUIOT	Olivier	X		
BESSE	Séverine	X		
PETITJEAN	Nicole	X		
CHIROL	François	X		
CHARPY	Delphine	X		
FORGET	Jean-Michel	X		Départ à 20h10
LABAYE	Sophie	X		
MEUNIER	Christelle	X		
PONTONNIER	Florence	X		Arrivée à 20h25
ROSSEEL	Sébastien	X		
VOLAT	Frédéric	X		

Secrétaire de séance : Mr VOLAT Frédéric

Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

ORDRE DU JOUR :

1. Adoption du Procès-verbal de la réunion précédente
2. Programme logements
 - Demandes de subventions
3. Programmes 2018
 - Demandes de subventions
4. Contrats vente d'herbe
5. Contrat entretien espaces verts
6. Participation des communes à l'école
7. La Poste
8. Informations diverses

1. Adoption du Procès-verbal de la réunion précédente :

Discussion sur le Procès-verbal de la dernière réunion. Départ de Mr FORGET.

Ajout au paragraphe 4.2 du Procès verbal de la réunion du 17/11/2017, d'un point d'intransigeance : éoliennes.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 184

2. Programme logements :• **Demandes de subventions**

Arrivée de Mme PONTONNIER.

Subvention départementale : Modification de la délibération du 03/02/2017, au niveau du plan de financement.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 02/2018 : Modification de la délibération n° 4/2017 du 03/02/2017 - Demande de subvention Départementale - Prog 2017 « Réhabilitation de 4 logements vacants du parc locatif communal avec amélioration énergétique. »*Déposée le 13/02/2018**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*✓ *DE MODIFIER le plan de financement comme suit :*

- *Dépenses totales du programme : = 129 894 € H.T.*
- *Recettes totales du programme :*
 - *Subvention du Département 30 % = 38 968 €*
 - *Subvention de la Région = 56 000 €*
 - *Autofinancement = 34 926 €*

Total = 129 894 €✓ *DE PRECISER que ces dépenses sont inscrites au budget.*✓ *D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.***Subvention régionale** : Décision de resoliciter la région sur un autre dispositif.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 01/2018 : Demande de subvention régionale*Déposée le 05/02/2018**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :*

- ✓ *D'APPROUVER le programme de création d'une résidence sociale à loyers maîtrisés, tel que présenté, pour un montant de 129 894 € HT ;*
- ✓ *DE SOLLICITER l'ensemble des subventions (la région dans le cadre d'une création de résidence sociale à loyers maîtrisés et le département).*
- ✓ *D'ADOPTER le plan de financement comme suit :*

- *Dépenses totales du programme : = 129 894 € H.T.*
- *Recettes totales du programme :*
 - *Subvention du Département 30 % = 38 968 €*
 - *Subvention de la Région = 56 000 €*
 - *Autofinancement = 34 926 €*

Total = 129 894 €✓ *DE PRECISER que ces dépenses sont inscrites au budget.*✓ *D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.*

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 185

3. Programmes 2018 :

- **Demandes de subventions**

Programme d'acquisition de matériels pour la salle des fêtes, décision de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la solidarité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 06/2018 : Programme 2018 : Acquisition de matériels pour la Salle des Fêtes- Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de Solidarité Départementale

Déposée le 13/02/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ *D'APPROUVER le programme d'acquisition de matériels pour notre salle des fêtes, tel que présenté, pour un montant de 10 198 € HT ;*
 - ✓ *DE SOLLICITER l'ensemble des subventions (département au titre du dispositif de solidarité départementale, Etat, réserve parlementaire, etc...);*
 - ✓ *D'ADOPTER le plan de financement comme suit :*
 - *Dépenses totales du programme : = 10 198 € H.T.*
 - *Recettes totales du programme :*
 - *Subvention du département 50 % sur une dépense subventionnable plafond de 10 000 € = 5 000 €*
 - *Autofinancement = 5 198 €*
- Total = 10 198 €*

- ✓ *D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2018*
- ✓ *D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires*

A noter le problème d'un halogène sous le préau de l'école qui doit être réglé trop sensible.

Programme d'amélioration énergétique sur le bâtiment salle des fêtes, décision de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, une demande DETR et une demande auprès de la Région.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 186

Délibération n° 08/2018 : Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de subvention Conseil Départemental au titre de l'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public.

Déposée le 13/02/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le programme d'amélioration énergétique de la salle des fêtes 2018, tel que présenté, pour un montant de 150 415 € HT ;
- ✓ DE SOLLICITER l'ensemble des subventions (département au titre de l'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public, Etat, région, etc...);
- ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :

○ Dépenses totales du programme	= 150 415 € H.T.
○ Recettes totales du programme :	
▪ Subvention du département 30 %	= 45 125 €
▪ Subvention DETR 45 %	= 67 687 €
▪ Subvention de la Région	= 7 520 €
▪ Autofinancement	= 30 083 €
Total	= 150 415 €

- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2018.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires

Délibération n° 09/2018 : Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de DETR avec majoration de 50 % pour efficacité énergétique.

Déposée le 13/02/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le programme d'amélioration énergétique de la salle des fêtes 2018, tel que présenté, pour un montant de 150 415 € HT ;
- ✓ DE SOLLICITER l'ensemble des subventions (Etat DETR au titre de rénovation avec efficacité énergétique, département, région, etc...);
- ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :

○ Dépenses totales du programme	= 150 415 € H.T.
○ Recettes totales du programme :	
▪ Subvention DETR 45 %	= 67 687 €
▪ Subvention du Département 30 %	= 45 125 €
▪ Subvention de la Région	= 7 520 €
▪ Autofinancement	= 30 083 €
Total	= 150 415 €

- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2018.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 187

Délibération n° 10/2018 : Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de subvention régionale au titre du Plan Ruralité
Déposée le 14/02/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le programme d'amélioration énergétique de la salle des fêtes 2018, tel que présenté, pour un montant de 150 415 € HT ;
 - ✓ DE SOLLICITER l'ensemble des subventions (Région au titre du Plan Ruralité, état, département, etc...);
 - ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
 - Dépenses totales du programme = 150 415 € H.T.
 - Recettes totales du programme :
 - Subvention de la Région = 7 520 €
 - Subvention DETR 45 % = 67 687 €
 - Subvention du Département 30 % = 45 125 €
 - Autofinancement = 30 083 €
- Total = 150 415 €

- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2018.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Programme de voirie 2018, décision de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la Voirie.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 07/2018 : Programme de voirie 2018 : Demande de subvention Conseil Départemental au titre du soutien aux travaux de voirie
Déposée le 13/02/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ D'APPROUVER le programme de voirie 2018, tel que présenté, pour un montant de 58 000 euros HT ;
 - ✓ DE SOLLICITER la subvention départementale au titre du dispositif de soutien aux travaux de voirie ;
 - ✓ D'ADOPTER le plan de financement comme suit :
 - Dépenses totales du programme = 58 000 € H.T.
 - Recettes totales du programme :
 - Subventions du département 30 % = 17 400 €
 - Autofinancement = 40 600 €
- Total = 58 000 €

- ✓ D'INSCRIRE les crédits correspondants au budget primitif 2018.
- ✓ D'AUTORISER Monsieur Le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 188

Programmes d'éclairage public à l'étude.

POUR : 8

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

L'ensemble de ces programmes seront affinés en réunion de commission des travaux.

Une observation est émise sur l'état du point-tri route du Montet : il sera nettoyé et on regardera si on peut mettre un peu de gravillon.

Décision aussi d'appeler le Sictom pour savoir s'ils peuvent nous fournir un conteneur à verre plus récent, afin d'avoir moins de débris de verre.

4. Contrats vente d'herbe :

Tarifs vente d'herbe 2018 en baisse de 3,02 % suivant l'arrêté préfectoral soit :

1ère catégorie 126,00 €/ha

2ème catégorie 104,00 €/ha

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'offre de ventes d'herbe faite, tous les preneurs de l'an passé ont été contactés et sont preneurs pour 2018, à noter que la parcelle AC6 est intégrée à la location du Gaec des Charrières.

Mr CHIROL est sorti de la salle.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 03/2018 : Ventes d'herbe 2018

Déposée le 05/02/2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que suite à l'offre de vente d'herbe faite, tous les preneurs de l'an passé ont été contactés et tous sont preneurs pour 2018.

Mr FROMENTEAU Fabrice loue la parcelle AC n°6 au lieu dit « Le Bourg » en son nom personnel.

Ce dernier souhaiterait que cette parcelle utilisée pour son activité professionnelle, soit intégrée au contrat du GAEC des Charrières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

➤ **DECIDE à l'unanimité :**

D'accorder les parcelles suivantes aux GAEC des Charrières =

Lieudit "Les Mordelles" (terrains de 2^{ème} catégorie)

Section A n° 160 et 166

Soit 4 ha 12 a 13 ca au prix de 104 €/l'hectare = 428,62 €.

Lieudit "Le Bourg" (terrains de 1^{ère} catégorie)

Section AD n° 44

Soit 1 ha 21 a 99 ca au prix de 126 €/l'hectare = 153,71 €.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 189

*Lieudit "Le Bourg" (terrains de 1^{ère} catégorie)
Section AC n° 6 (- 8 a Parking Cimetièrre 45 a 85 ca - 8 a = 37 a 85 ca)
Soit 37 a 85 ca au prix de 126 € l'hectare = 47,69 €.*

*D'accorder la parcelle suivante à Monsieur CHEMELLE Julien =
Lieudit "Le Cabot" (terrains de 2^{ème} catégorie)
Section B n° 841 (une partie)
Soit 30 a 00 ca au prix de 104 € l'hectare = 31,20 €.*

*D'accorder les parcelles suivantes à Monsieur LIBAULT DE LA CHEVASNERIE Florian =
Lieudit "Les Mordelles" (terrains de 2^{ème} catégorie)
Section A n° 212 et n° 274
Soit 37 a 91 ca au prix de 104 € l'hectare = 39,43 €.*

*Lieudit "Le Bourg" (terrains de 1^{ère} catégorie)
Section AC n° 40 (terrain 1^{ère} catégorie)
Soit 14 a 55 ca au prix de 126 € l'hectare = 18,33 €.*

*D'accorder la parcelle suivante à Monsieur ROSSEEL Frédéric =
Lieu-dit "Le Bourg" (terrain de 1^{ère} catégorie)
Section AC n° 16
Soit 53 a 54 ca au prix de 126 € l'hectare = 67,46 €*

Mr CHIROL est sorti et n'a pas pris part au vote.

5. Contrat entretien espaces verts

Le devis a seulement été reçu ce jour et doit être revu, il sera donc voté lors de la prochaine réunion de conseil.

Demande d'un devis pour l'entretien du talus de l'école.

6. Participation des communes à l'école

Le Conseil Municipal décide de passer la participation des communes extérieures de 260 € à 270 € par enfant scolarisé à Saint-Hilaire pour la présente année scolaire 2017-2018.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n° 04/2018 : Participation des communes à l'école
Déposée le 05/02/2018

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de revoir la participation financière des communes de Gipy, Meillers et Saint-Aubin-Le-Monial pour les frais de scolarité des enfants de leur commune fréquentant l'école de Saint-Hilaire.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 190

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *DE PASSER la participation de 260 € à 270 € par enfant scolarisé pour la présente année scolaire 2017-2018.*

7. La Poste

Suite au refus de Monsieur le Maire de passer en agence postale communale ou en relais commerçant, les responsables de la Poste proposent la mise en place de 2 facteurs guichetiers tout en conservant l'amplitude horaire actuelle de 29h30. Le Conseil est favorable à ce principe et n'émet aucune observation particulière.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8. Informations diverses

L'Ordre des avocats de Montluçon demande une motion de soutien pour une justice de proximité.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibération n°04/2018 : Motion réforme carte judiciaire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de soutenir la motion ci-dessous :

Les Avocats de CUSSET, MONTLUÇON et MOULINS partagent les mêmes aspirations pour le maintien d'une justice de proximité.

La présence d'un tribunal est tout aussi indispensable que celle de l'école, de la Mairie ou de l'hôpital.

Comment concilier suppression et proximité ?

Le maintien d'une justice de proximité est indispensable à la vitalité des territoires qui souffrent injustement d'une inutile commisération.

Il est du rôle de l'Etat de leur permettre de vivre et de faire connaître leurs richesses humaines, sociales et économiques.

Rien ne pourra se faire, en tout cas, sans que les acteurs de la justice et notamment les avocats soient associés à la même construction d'un grand service public de la Justice.

Les Avocats de CUSSET, MONTLUÇON et MOULINS exigent en conséquence le maintien de la totalité de leurs juridictions dans leur plein exercice.

Projet d'acquisition d'un barnum à étudier.

Réunion de la commission des travaux le jeudi 08/02/2018 à 20h00.

Réunion de la commission des finances dans la semaine 8.

La séance est levée à 23h20.

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 191

Délibérations du 02/02/2018

01/2018	Demande de Subvention Régionale
02/2018	Modification de la délibération n° 4/2017 du 03/02/2017 - Demande de Subvention Départementale-Prog 2017 « Réhabilitation de 4 logements vacants du parc locatif communal avec amélioration énergétique. »
03/2018	Ventes d'herbe 2018
04/2018	Participation des communes à l'école
05/2018	Motion réforme carte judiciaire
06/2018	Programme 2018 : Acquisition de matériels pour la Salle des Fêtes- Demande de subvention Conseil Départemental au titre du dispositif de Solidarité Départementale
07/2018	Programme de voirie 2018 : Demande de subvention Conseil Départemental au titre du soutien aux travaux de voirie
08/2018	Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de subvention Conseil Départemental au titre de l'amélioration énergétique des bâtiments recevant du public.
09/2018	Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de DETR avec majoration de 50 % pour efficacité énergétique.
10/2018	Programme 2018 d'amélioration énergétique de la Salle des Fêtes : Demande de subvention régionale au titre du Plan Ruralité

PROCES-VERBAL

Réunion de Conseil Municipal du 02 Février 2018

2018 / 192

Conseil Municipal		Signatures
GUIOT	Olivier	
BESSE	Séverine	
PETTIJEAN	Nicole	
CHIROL	François	
CHARPY	Delphine	
FORGET	Jean-Michel	
LABAYE	Sophie	
MEUNIER	Christelle	
PONTONNIER	Florence	
ROSSEEL	Sébastien	
VOLAT	Frédéric	